



INFOS

ADZRP

INFOS ADZRP n° 84 MARS 2017

<http://adzrp.e-monsite.com>

<https://coordinationseveso.wordpress.com>



ATTENTION : *ce n° 84 INFOS ADZRP sera le dernier que vous recevrez si vous n'avez pas renouvelé votre adhésion (voir page 6).*



Le site informatique de l'Association est régulièrement mis à jour. N'hésitez pas à le consulter.



CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS

» AVANT :

Extraits des échanges :

14 MARS : « A l'occasion de ce Conseil, je souhaite pouvoir intervenir sur les questions :
Voie ferrée – Variante ADZRP, Plan d'Accompagnement aux Risques Industriels

16 MARS : ...En conséquence, je ne peux que vous inviter à présenter une question aux élus lors du conseil municipal....

16 MARS :
L'ADZRP interviendra sur les deux sujets : VF et PARI. : pour chacun d'entre eux :un développement de quelques minutes et la ou les questions.

»PENDANT :

Il faut attendre 23 h 15 pour entendre le Maire annoncé en accord avec les élus des groupes minoritaires qu'il a réunis juste avant le Conseil que l'ADZRP ne pourra pas s'exprimer.

Vous trouverez pages 2 et 3 la déclaration de l'Association.

»APRES :

Les membres du Conseil d'Administration se réunissent le 20 mars et décident de s'adresser aux médias.

Joint ci-après le texte du communiqué.

IL N'EST JAMAIS TROP TARD..... !

Le 16 mars 2017 à l'occasion du Conseil Municipal, le Maire et l'ensemble des élus unanimes ont privé de parole l'ADZRP. Surpris et déçus, les Dongeises et Dongeois présents parfaitement informés du contenu des deux dossiers étaient venus entendre l'expression des élus sur les deux points relatifs au détournement de la voie ferrée avancé par l'Association et celui du P.A.R.I. Il aura fallu attendre la fin du Conseil Municipal vers 23 h 15 pour connaître cette décision qui ne sera pas sans laisser de traces chez les riverains présents.

L'ADZRP tient à rappeler qu'elle s'est adressée par écrit à plusieurs reprises à l'ensemble des élus, les alertant sur la nocivité du tracé imposé par l'État, SNCF Réseau et l'industriel, souhaitant une expression publique sur les deux sujets. En vain. Pourquoi un tel silence ?

Si le Conseil Municipal, à travers les propos de son Maire, a annoncé vouloir organiser ultérieurement une rencontre regroupant les élus municipaux, l'ADZRP ne peut que s'en féliciter et entend répondre à cette invitation qui doit selon nous se tenir dans des délais très rapides.

« Il n'est jamais trop tard » déclarait le Maire à l'occasion de la présentation de la motion relative à la loi Bachelot. S'il n'est pas trop tard pour demander le réexamen de la loi votée en 2003, on est en droit d'imaginer qu'il n'est pas trop tard pour repenser une déviation de la voie ferrée afin qu'elle allie intérêts des riverains et

ceux du tissu économique.

L'ADZRP a pu se procurer le texte de la motion relative à la loi Bachelot lue à l'occasion du même Conseil Municipal, cette motion étant destinée aux parlementaires.

Notons que dans quelques mois, le paysage politique peut être modifié.

Si nombre de revendications formulées dans ce texte ont souvent été exprimées par l'ADZRP et les Dongeois aux députés et sénateurs, aux différents ministres, au Président de la République, elles étaient accompagnées d'une double exigence malheureusement absentes dans cet écrit : la réduction des risques à **la source** et l'abandon du **principe de l'écomiquement acceptable**, Oubli ou volonté de ne pas égratigner l'industriel ?

Que de critiques adressées depuis 2010 à l'ADZRP exigeant le retrait, voire la révision de la loi Bachelot qualifiée d'injuste, inapplicable et aboutissant à l'instauration des PPRT.

Même les élus, lesquels refusaient hier d'entendre nos arguments, se sont rangés au côté du Maire pour réclamer un remaniement de la dite loi.

Comme quoi, tout arrive et qu'il n'est jamais trop tard pour changer d'avis.

D E C L A R A T I O N D E L ' A D Z R P

DETOURNEMENT VOIE FERREE – variante ADZRP

Depuis l'annonce dans la presse au mois d'avril 2015, du choix imposé par le Préfet pour le tracé de la ligne ferroviaire contournant la raffinerie Total, site classé SEVESO seuil haut, notre association, ses adhérents dongeises et Dongeois n'ont eu de cesse de dénoncer **l'incohérence** de cette décision.

S'il est normal de sortir, même partiellement,



cette voie ferrée d'un site dangereux, demande réclamée depuis des décennies par les habitants, le choix imposé par l'État, SNCF Réseau et l'industriel de maintenir une voie ferrée en zone PPRT, qualifiée de dangereuse pour les riverains, **reste pleinement incompréhensible.**

C'est aussi pour cette raison que nous avons voulu vous alerter en toute transparence.

Le dernier courrier adressé à chacune et chacun d'entre vous en date du 28 février dernier était accompagné de cartes.



3 d'entre elles illustraient nos propos : tracé imposé impacté par le risque thermique, le risque de surpression, le risque toxique.

Cette nocivité du tracé imposé est partagé de fait par nombre d'entre vous si l'on en croit vos déclarations.

Je vous renvoie aux informations que vous avez vraisemblablement lues dans notre envoi du 28 février.

Les solutions alternatives évoquées ayant été écartées par les décideurs, sans étude sérieuse, sans que les citoyens que nous sommes en connaissent les véritables raisons, sans que vous-mêmes peut-être en soyez avisés, ont amené l'ADZRP à rechercher une autre possibilité de tracé, variante soumise à l'avis de ses adhérents et adoptée à l'unanimité lors de l'assemblée générale du 2 février dernier.

C'était l'objet de la quatrième carte jointe au message.

Ce projet novateur qui prend en compte les intérêts des riverains tout en préservant les intérêts économiques, a été adressé à la Ministre de l'environnement, aux représentants de l'État (Préfet et sous préfet), à l'industriel, à SNCF Réseau, aux représentants CGT du CHSCT Total, au représentant des agriculteurs du canton, aux Présidents du Conseil Départemental et Régional, au Maire de la commune, aux responsables des associations environnementales.

A chaque fois, nous demandons à rencontrer ces différents destinataires.

Répondront-ils à la demande ou botteront-ils en touche ? Ou iront-ils comme cela semble le cas, jusqu'à organiser des réunions privées en ignorant les riverains ?

Alors plusieurs questions :

Pourquoi les élus de Donges, normalement à l'écoute de la population, n'ont-ils pas soumis ce sujet à l'occasion de ce CM ou lors du CM du 19 janvier dernier ?

Aujourd'hui ou dans un délai rapproché, nous vous demandons de vous prononcer en toute liberté respectant votre intime conviction sans se cacher derrière un quelconque prétexte sur le projet le plus pertinent : celui qui



divise ou celui qui veut mêler les intérêts des riverains et les intérêts économiques du bassin ?

A +B+ C = Géomètres d'une société nantaise définissant des relevés nécessaires à la réalisation du tracé imposé pour le détournement de la voie ferrée (semaine du 20 au 24 mars 2017)

P.A.R.I : Plan d'accompagnement aux risques industriels

Publié le 20 septembre 2014, le Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics faisait état d'un avis d'attribution de marché ayant pour objet la mise en œuvre d'un P.A.R.I à Donges. Ce marché était estimé à 480 510 €.

6 autres P.A.R.I étaient annoncés sur 6 zones PPRT alors qu'il en existe plus de 400 sur le territoire. **Drôle d'égalité entre les citoyens d'un même territoire !**

Présenté et vendu comme tel, le PARI permettrait aux riverains de faire appel à des diagnostiqueurs chargés de prescrire des travaux visant à assurer la sécurité des familles dans la limite des 10 % de la valeur vénale du bien foncier ou de 20 000 €.

Parce que les sites SEVESO sont réputés pour leur réelle dangerosité, les mesures annoncées dans les textes initiaux pour assurer la sécurité des riverains portaient sur de nombreux aspects : nombreuses étaient les expropriations annoncées, les mises en délaissement. Les travaux devaient concerner l'ensemble du bâti et assurer sa résistance aux différents risques. Changer les fenêtres, modifier les dimensions des surfaces vitrées, revoir la charpente, les peintures, les gouttières de toit...

Parce que personne n'a cru à l'efficacité des mesures préconisées, mesures coûteuses et inefficaces, les riverains ont rapidement compris le piège qui leur était tendu.

Il est d'ailleurs significatif que la demande de réponses écrites aux questions posées le 26 mars 2015 à une représentante de l'organisme prestataire, soit restée sans réponse.

Chacun(e) se souvient des différents arguments avancés par l'association et de nombreux dongeois à l'époque contestant la nature des mesures envisagées :

- de l'avis même de constructeurs, les fenêtres sont conçues pour résister à une pression de 16 mb alors que de nombreuses habitations sont exposées à des pressions de 35 à 50 mb.

Nous rappelions qu'une pression de 50 mb correspondait à une pression de 10 tonnes sur une surface de 20 m².

Qui peut soutenir que des constructions soumises à de telles pressions résisteraient aux effets d'une explosion ?

Nombreux étaient présents à cette réunion du 10 janvier organisée par l'État dans la salle des Guifettes. Le spécialiste « fenêtre » répondait à une personne qui s'interrogeait sur le devenir de sa véranda. « Transformez-la en abri ou préau », répondait-il, hué par l'ensemble de la salle.

Les exigences d'hier présentées comme indispensables pour une mise en sécurité des riverains semblent revues nettement à la baisse mais toujours avec la même certitude arrogante de mettre les habitants en sécurité.

Savez-vous ce que devient la véranda citée précédemment ?... Une extension de la maison qu'il n'est plus question de modifier...

Pour des raisons différentes, plusieurs riverains ont fait appel aux diagnostiqueurs. Les discours différents parfois ironiques et déplaisants tenus par les démarcheurs ne sont pas faits pour rassurer la population. Ils varient en fonction du moment, de critères occultes dont nous n'avons pas les clés.

Pour notre part, nous maintenons notre appréciation sur le PARI issu d'une loi Bachelot qui n'a pas eu le courage d'exiger de l'industriel la diminution des risques à la source et la suppression du principe de « l'économiquement acceptable ».

Par deux fois, le Préfet s'est adressé aux riverains pour les convaincre de céder. Aujourd'hui l'État, ses représentants persistent dans leur volonté d'intimider le riverain plutôt que de répondre à ses véritables exigences. Il utilise les médias télévision Franceinfo, radios locales, presse écrite. Pourquoi un tel acharnement à vouloir imposer des mesures jugées par toutes et tous, ridicules et inefficaces ?

Pourquoi ne s'interroge-t-il sur les raisons qui motivent une telle résistance des riverains ?

C'est une question que nous poseront à Madame la sous Préfète si elle condescend à nous recevoir.

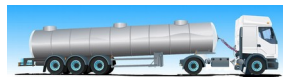
Le PARI est un piège pour les riverains. Il est destiné à leur faire endosser la responsabilité de leur sécurité tout en gommant celle de l'industriel, celle de toutes les instances qui ont, au fil du temps, fermées les yeux ou attribuer des autorisations d'installation ou d'agrandissement d'industries à risque.

Au regard de cet état des lieux, nous souhaitons que le conseil municipal affirme publiquement avec force le rejet de la mascarade imposée aux riverains impactés par le PPRT, son désaveu des mesures inefficaces du PARI, un soutien affiché aux habitants qui les refusent.



— TRANSPORT DES MATIERES DANGEREUSES

SEMI-REMORQUES, CONVOIS EXCEPTIONNELS transitent encore rue du stade.
Où en est la réflexion permettant aux riverains de ne plus subir cette nuisance ?



— L'ADZRP toujours attentive aux bruits émis par la raffinerie, à la pollution.

L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE : c'est quoi ?

L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE (Ae) est une instance attachée au Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD). Elle donne des avis, rendus publics, sur les évaluations des impacts des grands projets et programmes sur l'environnement et sur les mesures de gestion visant à éviter, atténuer ou compenser ces impacts.

Le Contournement de la voie ferrée et le projet d'unités nouvelles de la raffinerie TOTAL ont fait l'objet de remarques consultables dans deux documents de l'AE : l'Avis délibéré sur l'avenant au contrat de plan Etat-Région des Pays de la Loire et la décision de l'Ae de se saisir de l'avis relatif à la mise en compatibilité du PLU de Donges avec le projet de contournement ferroviaire des sites industriels .

De nombreuses remarques et/ou réserves y sont formulées (quelques exemples):

« L'Ae relève néanmoins que l'insertion du projet de contournement ferroviaire de Donges dans le territoire et son articulation avec le projet d'unité nouvelle de la raffinerie Total mériteraient d'être mieux explicités.

communes de Donges et de Montoir-de-Bretagne ; ce plan prévoyait notamment des mesures de maîtrise de l'urbanisation et de réduction des risques pour les habitations, mais ne concernait pas directement la voie ferrée.

⌚ La voie ferrée Nantes - Le Croisic, sur laquelle circule un trafic important de voyageurs (et notamment les trains à grande vitesse en provenance de Paris) traverse des sites industriels Seveso1. Le déplacement de cette voie était envisagé depuis la fin des années 40. Un plan de prévention des risques technologiques a été approuvé le 21 février 2014 par le préfet pour les

Dans un courrier en date du 15 septembre 2015, le Commissaire Général au développement durable insistait sur l'importance des étapes de consultation du public. Selon les informations communiquées lors de l'instruction du présent dossier, le projet de contournement de Donges ferait l'objet d'une enquête publique à l'été 2017 ; le projet d'unité nouvelle Total ferait l'objet d'une

enquête publique à l'hiver 2017/2018. Le public a été consulté sur le projet de contournement du 14 septembre au 31 octobre 2015. Le bilan de la concertation, établi par un garant, permet donc de disposer de nombreuses informations sur les attentes de la population pour ce projet, notamment en termes d'environnement. Néanmoins, plusieurs interventions et contributions au débat (notamment celle du maire de Donges) s'interrogent sur le projet Total et ses incidences.

Pour l'Ae, il paraît difficile au public de pouvoir prendre part à l'enquête publique sur le

contournement ferroviaire, sans information sur le projet Total. Á ce stade, les informations pertinentes ne seraient diffusées qu'au cours des enquêtes publiques concernant chaque projet.

L'Ae considère que la question, d'une part, de la justification des deux projets, eu égard à leurs effets positifs et négatifs pour l'environnement ou la santé humaine, et, d'autre part, de la gestion de leurs impacts, devrait pouvoir être appréhendée par le public dans sa globalité. La réalisation concomitante de ces enquêtes publiques permettrait de prévoir à cette occasion une analyse commune des impacts cumulés des deux projets. »



PENSEZ A RENOUVELER VOTRE ADHESION



LA FORCE DE L'ASSOCIATION ? : SES ADHERENTS !

Si vous ne l'avez pas encore fait, renouvelez votre adhésion , faites adhérer. Merci.

Bulletin d'Adhésion ADZRP

Nom :Prénom :

Adresse :
.....

Téléphone :

Adresse mail :

Le montant minimum de l'adhésion est de 8 € par personne.

Paiement par : chèque à l'ordre de « ADZRP » ou Espèces (rayer la mention inutile)

Date :Signature :

ASSOCIATION DONGEOISE DES ZONES A RISQUES ET DU PPRT

**A déposer Maison des Associations rue des Métairies - Donges
boîte aux lettres n° 24 ADZRP**